

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Ordination faite à la cathédrale par Mgr l'évêque de Montréal, 4 avril 1885. (Samedi saint).

Prêtrise.—M. J. A. Crowley, *Grand-Rapide.*

Les offices du saint jour de Pâques, le grand jour, le jour de la résurrection du Sauveur, ont été célébrés avec la plus grande solennité dans toutes les églises de la ville, au milieu d'un immense concours de fidèles.

A la cathédrale, Sa Grandeur, assistée de MM. Maréchal, Leblanc et Harel, a officié pontificalement à la grand'messe.

Le sermon a été prêché par M. l'abbé Emard ; le texte était : *Triomphe du Christ et du chrétien dans le mystère de la Rédemption.*

Après la grand'messe, Sa Grandeur a donné la bénédiction papale. Cette cérémonie si imposante, à laquelle est attachée une indulgence plénière et qui n'a lieu que trois fois par an, a vivement impressionné les nombreux fidèles qui ont eu le bonheur de la recevoir.

Mgr de Montréal a officié pontificalement, le soir, aux vêpres.

Nous lisons dans la *Petite revue du Tiers-Ordre* :

“Vendredi, 6 février dernier, a eu lieu à l'église du Gesù, la première consécration des zélateurs du Sacré-Cœur de Jésus.

“Le Père Turgeon, S. J., directeur de l'Apostolat de la prière, a présidé à la cérémonie. Il expliqua d'abord les devoirs des zélateurs ! Jésus s'est choisi sur la terre quelques âmes d'élite auxquelles Il confie la belle mission de faire connaître les trésors de miséricorde et d'amour renfermés dans son divin Cœur. Heureux ceux qui sont élus, car, Il ne leur promet rien moins que les joies du ciel. Le zélateur du Sacré Cœur, qui remplit fidèlement ses devoirs, est donc un prédestiné, il ne peut pas se perdre, puisqu'il en a la promesse spéciale de Dieu.

“Vingt-trois zélateurs firent leur acte solennel de consécration. Puis le révérend père directeur leur distribua l'insigne, le diplôme et le livre des règlements en récitant les prières prescrites.

“Cette consécration sera bientôt suivie d'une autre, le nombre des zélateurs augmentant d'une manière consolante.”

Le *Messenger de Sainte-Anne* annonce que selon le rapport publié par Sa Grandeur Mgr de Rimouski, le diocèse a souscrit en 1884 la somme de 3282.87, aux différentes œuvres diocésaines : Propagation de la Foi, \$413.22 ; Association de Saint-François de Sales, \$1023.13 ; Bourses du Séminaire en faveur d'ecclésiastiques pauvres \$209.19 ; Saints Lieux, \$292.32 ; Ecoles sauvages du Nord-Ouest et du Labrador, \$219.46 ; Denier de Saint-Pierre, \$271.32 ; Incendies de la Pointe-à-la-Frégate, \$124.08 ; Eglise de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père, \$163.78 ; Sainte-Enfance, \$266.37.